

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 novembre 2017

Le Conseil municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, le vingt trois novembre, sous la présidence de M. Gilles BATAIL, Maire-Conseiller Régional.

Etaients présents à l'ouverture de la séance : Monsieur BATAIL, M. BOUKLOUCHE, Mme NOTO, M. PAIXAO Mme ZINEDDAINE, M. MARC, M. BLANCHON, Mme ETANCELIN Adjoints au Maire

M. CERCEAU, Mme CHARRETIER, Mme PAGES, M. SAUSSAC, Mme LE PAPE, M. CARVALHO, Mme CHAVEL, Mme MARTINS, M. PETIN, Mme WOJTAS, M. ZACHAYUS, Mme CIEPLIK, Mme YENBOU, M. LAOUITI, M. BENOIST, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme FOUQUET (mandat à Mme ZINEDDAINE), Mme KUNDIG-BORDES (mandat à Mme NOTO), M. THERAULAZ (mandat à M. PAIXAO), Mme PERREAU (mandat à M. MARC), M. VILLENEUVE (mandat à M. BLANCHON), M. SANDAL (mandat à Mme ETANCELIN), M. ZAIMI (mandat à M. BOUKLOUCHE), M. ALIX (mandat à Mme CIEPLIK)

Absent(s) : M. MIRZA (arrivé à 18h58), Mme BOUADJADJ, Mme RAMDANI, M. CHABALIER

Le quorum étant atteint, M. Gilles BATTAIL, Maire-Conseiller Régional, ouvre la séance à 18h46.

En début de séance, M. BATTAIL annonce la démission de Mme Margot CIMIC, reçue le 20 novembre 2017. M. Arnaud CHABALIER, suivant sur la liste « Dammarie citoyenne », est donc installé en tant que conseiller municipal.

Cela s'est fait un peu rapidement, on a essayé de contacter M. CHABALIER pour l'informer de son privilège de rejoindre l'assemblée. On n'y est pas arrivé et on lui souhaitera de vive voix la bienvenue la prochaine fois, mais en tout cas il est installé. Même si c'est pour enregistrer son absence pour les règles du quorum.

M. BATTAIL : Tout d'abord, je vous présente mes excuses pour ce report du Conseil municipal qui ne m'a d'ailleurs pas arrangé moi-même puisque j'étais normalement en séance à la Région et j'avais des points à rapporter. Mais bon, nul n'est irremplaçable et donc ce sera très bien fait par quelqu'un d'autre.

On a attiré notre vigilance sur le fait que certaines personnes n'avaient pas pu avoir accès aux documents du Conseil municipal. Je rappelle qu'ils seront en temps et en heure pour la séance précédente. Je rappelle qu'ils sont quand même transmis par deux canaux, par informatique et puis par voie postale. Dans la mesure où nous ne sommes pas dans une relation de confiance absolue vis-à-vis de la procédure au moins avec certains autour de cette table et qui d'ailleurs sont absents ce soir, cela ne manque pas de sel. Mais enfin, là c'est sans doute le hasard des calendriers qui a fait que.

En tout cas, nous avons préféré reporter la date du Conseil municipal puisqu'il y avait un certain nombre de points dont on ne voulait pas risquer qu'ils prennent du délai simplement pour une question de procédure.

Je vous remercie en tout cas d'avoir répondu pour la plupart présents vis-à-vis de ce décalage.

2017-094 – Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Mme Ariane WOJTAS** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2017-095 – Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017

M. BATTAIL, Maire, Conseiller régional indique que le Conseil municipal doit adopter le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017.

M. le Maire n'ayant pas reçu d'observations particulières, demande s'il y en a à formuler en séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

D'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 21 septembre 2017.

Information du Conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue par la délibération n° 2014-032 du 29 avril 2014.

Décision n° 2017-049 Service culture	Convention de mise à disposition à titre gratuit du préau de l'école maternelle Sidonie Colette du groupe scolaire Maurice de Seynes avec l'association ASCS Lys Antilles, pour l'année scolaire 2017-2018.
Décision n° 2017-057 Service culture	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Bloum », le vendredi 22 septembre 2017, à l'Espace Nino Ferrer. Le montant de la prestation s'élève à 2000,00€ TTC.
Décision n° 2017-083 Service culture	Signature d'un Contrat avec l'association Scènes en Seine pour 2 animations contes les 14 octobre et 23 décembre 2017 dans le cadre de Croq'livres.
Décision n° 2017-084 Service culture	Signature d'un Contrat avec l'association Démons et Merveilles pour 2 animations contes les 23 septembre et 18 novembre 2017 dans le cadre de Croq'livres.
Décision n° 2017-085 Service culture	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la Maison de la Clairière, Parc du Château Soubiran entre l'Orchestre de l'Harmonie Municipale de Dammarie-les-Lys et la Ville pour 2017/2018.
Décision n° 2017-092 Service culture	Signature d'une Convention de mise à disposition à titre gracieux, du 1er étage de la Maison de la Clairière du Parc du Château Soubiran à l'Orchestre de l'Harmonie Municipale de Dammarie-les-Lys pour l'année 2017-2018.
Décision n° 2017-096 Service culture	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du préau Macé de l'école élémentaire Maurice de Seynes, avec l'association ASCS Lys Antilles, pour l'année scolaire 2017/2018.

Décision n° 2017-097 Service culture	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du préau Macé de l'école élémentaire Maurice de Seynes, avec l'association Club des Sports de Glace et la Ville, pour l'année scolaire 2017/2018.
Décision n° 2017-098 Service culture	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du préau de l'école élémentaire COTY, avec l'association ASC CAPOIERA DO BRASIL, pour l'année scolaire 2017/2018.
Décision n° 2017-099 Service des Marchés publics	Signature d'une convention constitutive du groupement de commandes formé pour l'assurance des risques statutaires du personnel de la Ville et du CCAS.

M. BATAIL : Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Nous considérons que le Conseil municipal a été informé.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation reçue en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.

2017-096 – Modification du tableau des effectifs

M. BATAIL : Il s'agit de l'adaptation des effectifs des agents de la ville, comme toujours sur cette question-là.

Il s'agit du recrutement d'animateurs périscolaires et extrascolaires. Nous vous demandons d'autoriser le recrutement d'agents contractuels et la création au tableau des effectifs des postes suivants, pour deux adjoints d'animation.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

De dire que les emplois permanents à temps complet d'animateur périscolaire et extra scolaire au grade d'adjoint d'animation, pourront être pourvus par des agents contractuels dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les candidats devant justifier d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classée au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions des membres du cadre d'emploi. La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération correspondant au grade de recrutement.

De créer au tableau des effectifs les postes budgétaires nécessaires à l'avancement ou promotion des agents à savoir :

2 adjoints animation

de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

M. BATTAIL propose au Conseil municipal de décaler la délibération n°2017-097 pour permettre à M. MIRZA, rapporteur, de la présenter

M. BATTAIL : Ce point que nous allons décaler concerne le recrutement d'agents vacataires dans le cadre des activités du Centre Socio Educatif.

2017-098 – Subventions exceptionnelles aux associations pour l'exercice 2017

M. BATTAIL : Le point suivant s'agit des subventions exceptionnelles aux associations pour l'exercice 2017. En l'absence de Dominique KUNDIG, je vais vous le présenter.

Il s'agit de complément de subventions en fonction de l'intérêt des projets qui sont présentés.

Cela concerne la subvention au Club des sports de glace puisqu'ils organisent le tournoi de France de patinage artistique en national 1, 2 et 3, c'est une belle manifestation. On vous propose de les aider à cette occasion.

L'autre point concerne l'Unicef et l'objet est le reversement de fonds collectés lors des « Nuit de l'eau ».

Le montant global est de 4 804 € et la dépense est prévue dans le budget primitif 2017 au chapitre 65, il s'agit de reverser cette somme à l'Unicef, il ne s'agit pas de la garder pour nous, évidemment.

Y a-t-il des questions ou demandes d'interventions sur ce point-là ?

Je vous propose de le mettre aux voix. Qui est pour ? J'ai l'impression que c'est l'unanimité, donc je ne poserai pas les autres questions et je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'attribution de subventions exceptionnelles, au titre de l'exercice 2017, aux associations mentionnées ci-dessous pour un montant de :

UNICEF 1 804 euros

CLUB DES SPORTS DE GLACE 3 000 euros

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget communal pour l'exercice 2017.

2017-099 – Rapport annuel 2016 sur la politique de la ville

M. BATAIL : Le point suivant, c'est le rapport annuel 2016 sur la Politique de la Ville. Vous avez une annexe et je crois que M. CERCEAU ne prendra pas part au vote. J'essaierais de ne pas oublier de poser l'option NPPV au moment adéquat.

M. BOUKLOUCHE , vous avez la parole.

M. Slimane BOUKLOUCHE, Adjoint au Maire : Merci, M. le Maire.

Effectivement même exercice que l'an dernier, je vais vous faire grâce d'une lecture exhaustive du rapport puisque j'imagine que tout le monde l'a lu.

L'an dernier, je vous avais présenté le rapport Politique de la Ville en vous disant que le rapport n'était pas totalement abouti et pour cause, nous étions dans le cadre d'un transfert qui n'était pas totalement efficient à la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine. Donc, il y avait eu un lien de transversalité avec les villes pour faire remonter un certain nombre d'informations. Ce rapport-là en tout cas pour 2016 a été totalement rédigé par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine, donc par la direction Politique de la Ville en lien évidemment avec les personnes ressources liées à la Politique de la Ville sur notre territoire. Pour Dammarie-lès-Lys pour ne pas le nommer, il s'agit de Nasser DEMIATI pour ceux qui ne le connaissent pas.

Ce rapport dans sa présentation tout d'abord, met en avant la question de la gouvernance puisqu'on l'a rappelé à plusieurs reprises, vous savez que la gouvernance est à la Communauté d'agglomération maintenant suite à la loi de 2014 réformant la Politique de la Ville.

Vous avez ensuite un schéma reprenant tout ce qui relève à la fois des parties prenantes signataires du contrat de ville, le pilotage de ce dit contrat de ville, le niveau opérationnel, les maîtrises d'œuvre, l'aspect un peu organisationnel et de pilotage et animation surtout de ce contrat de ville au niveau de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine. On vous refait état des deux appels à projets qui avaient été lancés en 2016 à la fois par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Nous avons comme ambition qu'à l'avenir, l'appel à projets soit associé à la fois de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et celui du Commissariat général à l'égalité des territoires. Malheureusement, ce ne sera pas encore le cas pour 2017 puisque l'appel à projets de l'Etat a été lancé il y a une quinzaine de jours et celui de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine a été mis en ligne pas plus tard qu'hier.

Ceci dit, concernant ces appels à projets, nous sommes sur des orientations ou des objectifs similaires fixés à la fois par l'Etat mais aussi par la Communauté

d'agglomération, en lien avec les singularités de territoires que sont Dammarie-lès-Lys, Melun et le Mée-sur-Seine.

Vous avez aussi un zoom quand même sur la question de la participation des habitants. Je vous rappelle que dans le cadre de la réforme Politique de la Ville nous avons des conseils citoyens, cinq en l'occurrence, un sur Dammarie-lès-Lys. Pour l'action du conseil citoyen de Dammarie-lès-Lys en 2016, elle s'est cantonnée uniquement à faire de l'information sur ce qui était conseil citoyen et ce qu'elle pouvait faire.

Pour rappel, le rapport a été aussi dirigé auprès de ces conseils citoyens. Nous attendons les retours, nous n'avons pas eu de retour jusqu'à ce soir, en tout cas on ne m'a pas transmis de retour du conseil citoyen. J'ose espérer qu'on aura quelques retours pour le conseil communautaire au moment de l'adoption de ce rapport d'activités annuel, puisqu'il est toujours important aussi d'avoir le retour des habitants ; c'est quand même accessoirement un contrat ville qui s'adresse à la population des quartiers dits prioritaires.

Vous avez la déclinaison à travers les différents piliers de la Politique de la Ville, quelques chiffres clés ; je ne vais pas rentrer dedans puisqu'on va avoir une tâche difficile sur le premier trimestre 2018 puisque nous arriverons à mi-parcours si j'ose dire du contrat de ville qui est à échéance 2020. Il y aura une évaluation en premier trimestre 2018, du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Donc, on aura des éléments plus fournis là-dessus.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'en termes de moyens financiers alloués en 2016 :

pour la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, ce sont un peu plus de 800 000 € qui ont été répartis : 129 000 € pour le pilier cohésion sociale, 755 000 € pour le pilier emploi insertion Dév Eco ;

pour le CGET donc pour l'Etat, c'est un peu plus de 1 200 000 €.

Donc les différents piliers, vous avez le pilier cohésion sociale, volet éducation qui reprend trois orientations.

Ce que je peux vous dire sur le volet éducation, c'est que 28 actions ont été déployées en 2016 portées par différents opérateurs associatifs, une enveloppe de 40 000 € allouée par la CAMVS qui vient s'ajouter au CGET 477 000 €.

Ensuite, vous avez une seconde orientation qui est celle du PRE, Programme de réussite éducative. Je vous rappelle, mais je vous l'ai déjà dit, que le Programme de réussite éducative sera porté par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à compter du 1^{er} janvier 2018 pour avoir une cohérence territoriale. J'ose espérer qu'après ce transfert au niveau de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine du PRE, nous aurons également un travail à effectuer, celui du PEDT, Projet éducatif de territoire, et là pour le coup qui englobera l'ensemble

des territoires de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et pas uniquement les quartiers prioritaires, M. le Maire.

Ensuite sur l'orientation 2, pour favoriser la réussite éducative, nous avons aussi l'association ZUP DE CO qui intervient à travers du tutorat sur des collèges melunais et méens. Pour votre information, on était intervenu, le Maire aussi d'ailleurs, sur le fait que les collèges de Dammarie ne bénéficiaient pas du ZUP DE CO. L'Education nationale nous avait dit qu'en l'occurrence, on n'était pas prioritaire sur cette mouture-là. Mais il n'était pas incertain que ZUP DE CO puisse se développer sur le territoire dammarien plus tard. En tout cas pour 2016, c'était Melun et Le Mée qui étaient priorisés.

Donc vous avez les sommes qui ont été allouées sur ZUP DE CO :

88 000 € par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine;

31 000 € par la Caisse d'Allocations Familiales ;

16 000 € par d'autres établissements.

L'association CSF de Dammarie-lès-Lys, vous connaissez, qui propose aussi des actions de prévention de décrochage scolaire pour 40 jeunes à Dammarie, 72 jeunes à Melun, l'orientation 3.

Le principe de la manière dont a été organisé ce rapport contrairement à l'an dernier, c'est à la fois de mettre effectivement les piliers thématiques de la cohésion sociale, vous mettre les sommes – c'est important – qui sont alloués à ces dites actions, vous mettre en perspective les acteurs, les opérateurs, à travers quelques actions saillantes, l'idée n'est pas de vous faire un catalogue à la Prévert, vous avez vu quand même qu'il y a un certain nombre d'opérateurs, vous avez au niveau des annexes l'ensemble des opérateurs financés dans le cadre de la Politique de la Ville et qui mènent toutes ces actions. Vous avez un aperçu de la diversité des actions et surtout des acteurs sur notre territoire qui portent un certain nombre de choses, que ce soit sur la santé, avec le réseau Ville-Hôpital, la Ligue contre le cancer, l'Union française bucco-dentaire qui intervient auprès de nos élèves, c'était plutôt sur le volet santé.

En 2016, nous en étions à travailler sur le Contrat local de santé. Aujourd'hui, pour votre information, ce Contrat local de santé en 2007 a été signé.

Vous avez aussi tout un travail sur la culture :

34 actions ont été déployées en 2016 ;

16 000 € ont été alloués par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine;

118 000 € par le CGET.

Vous avez la culture dans les lycées, là aussi un certain nombre d'interventions à travers les concerts de poche.

Développement des pratiques sportives pour les habitants sur Dammarie-lès-Lys puisqu'on a le Club de foot de Dammarie-lès-Lys qui avait lancé la création d'une équipe féminine afin de faire connaître le foot féminin, mais aussi lutter contre les préjugés. Une équipe féminine qui fonctionne plutôt bien et qui est toujours en activité à Dammarie-lès-Lys, qui a été aussi une action développée sur l'esprit citoyen, le sentiment d'appartenance à la nation et des valeurs de la République. C'est à souligner, M. le Maire, puisqu'on parle souvent du foot et peut-être à un moment donné du Club de Dammarie-lès-Lys puisqu'il y avait eu un certain nombre d'incidents.

Là en l'occurrence, depuis que nous travaillons avec la nouvelle gouvernance du Football club de Dammarie qui a des objectifs très clairs en termes éducatifs, qui a été récompensé très récemment à travers Peace and Sport à laquelle nous avons assisté, mérite d'être souligné encore une fois autour de cette table. On dit quand les choses ne vont pas bien et on le dit quand elles vont beaucoup mieux. C'est le cas pour le Football Club de Dammarie-lès-Lys que nous encourageons à poursuivre sur cette dynamique.

Le volet prévention de la délinquance qui est là aussi à travers le CISPD ou l'OSSPD qui est porté par la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine. Le coordinateur en question en parlera davantage puisque c'est lui qui en est à la charge et le pilotage au niveau de la Communauté d'agglomération au moment du conseil communautaire. Il a essentiellement mis en place ces fameux GTO, Groupe de Travail Opérationnel, à travers un certain nombre d'opérateurs. Il y a été mené un certain nombre de choses liées à la prévention, sur la médiation spécialisée, lutte contre la radicalisation. On a travaillé avec le Relais 77 en particulier sur les violences faites aux femmes. Voilà, un certain nombre d'axes. Six actions ont été déployées sur ce volet, à hauteur de 30 000 € alloués par la CAMVS.

Enfin le pilier emploi, insertion, développement économique, un des piliers les plus importants à travers quatre orientations, nous avons eu 27 actions déployées en 2016 portées par différents opérateurs, là aussi pour une enveloppe de 850 000 € par la CAMVS à laquelle vient s'ajouter de la part du CGET 269 000 €.

Donc, vous avez les orientations. A travers ces orientations, comme je vous l'ai dit, mis en exergue à travers des actions concrètes, le forum de l'emploi, les chantiers d'insertion portés par ODE, nous avons parlé tout à l'heure dans une autre commission marché, M. le Maire, de l'action portée par ODE, « Vert chez moi » qui fonctionne bien et que nous mettons systématiquement à l'honneur. Je vous rappelle qu'ils travaillent actuellement sur 2 hectares de friches sur la question et il est prévu que nous allouons d'autres superficies supplémentaires, qui vient évidemment livrer Lysea et Table ouverte sur les activités de l'ODE. Voilà pour la dernière orientation, développement économique.

Nous avons le développement cadre de vie, renouvellement urbain qui lui est essentiellement fléché sur Melun puisque Dammarie-lès-Lys est en fin de parcours si j'ose dire sur l'ANRU. Mais on n'a pas fini, il y a encore trois

opérations qui se terminent mais par rapport aux autres et Melun en particulier puisque c'est lui qui bénéficiera de l'enveloppe supplémentaire de l'Etat dans le cadre du NPRU 1. Nous avons des actions NPRU 2 de Dammarie-lès-Lys, recruté en particulier un référent technique sur la gestion urbaine de proximité, afin d'assurer les repérages, le recensement et la saisie des suivis de dysfonctionnement urbain et toutes les dégradations. L'idée évidemment pour nous étant de faire pérenniser tout ce qui a été mis en place sur Dammarie-lès-Lys.

Vous avez un bilan des actions menées en 2016 où nous faisons un petit zoom sur Dammarie-lès-Lys et sur les opérations en cours, à savoir la réhabilitation du centre Albert Schweitzer, le centre commercial de l'Abbaye en partenariat avec l'EPARECA et les opérations de résidentialisation : Savoie, Normandie et Provence Ouest.

Enfin, vous avez les perspectives fixées pour 2017 dans les différents volets que j'évoquais.

Nous avons aussi, évidemment qui est important puisque c'est aussi tout nouveau, adossée à ce rapport, la DSU, Dotation de solidarité urbaine, où doit figurer effectivement la ventilation des crédits. Dammarie-lès-Lys, c'est un peu plus de 3 500 000 € je crois au niveau de la DSU, fléchés au niveau des orientations de l'Etat sur le volet éducation et sur des espaces liés à la jeunesse, c'est ce qui a été le cas sur Dammarie-lès-Lys.

Voilà, M. le Maire.

M. BATAIL : Merci Slimane pour cet exposé synthétique et bien conduit parce que dynamique.

On voit tous que c'est une des politiques importantes qui sont menées. Il y a à trouver la nouvelle articulation avec la Communauté d'agglomération puisque ce sont des sujets qui maintenant sont portés par la Communauté d'agglomération. Et on voit bien qu'il faut quand même garder de la proximité. Donc, on est en plein dans le millefeuille, ce qui fait que des moments on maintient certaines structures, un peu à tous les étages parce qu'il faut aussi qu'elles puissent fonctionner. En matière de Politique de la Ville, on fait du terrain, on travaille avec des associations, des associations qui sont implantées à certains endroits et qui mènent des actions parfois depuis de nombreuses années, donc il est évident qu'il y a un tissu local qu'il faut aussi préserver. Il faut qu'on arrive à trouver l'échelon de coordination un peu au-dessus et puis pour autant la déclinaison la plus locale.

Y a-t-il des demandes d'interventions ou des commentaires sur ce sujet-là ?
Monsieur BENOIST

M. BENOIST : Oui, c'est une question qui est complexe, en tout cas on voit il y a un certain nombre de moyens financiers qui sont mis en œuvre. Pour ma part,

pour notre groupe, on aimerait que ces moyens soient plus fléchés vers les résidents des quartiers prioritaires. Si je prends uniquement l'exemple sur l'insertion, seulement 45 % des moyens attribués sont alloués à des résidents de ces quartiers-là. Donc si on veut accentuer un peu l'aide prioritaire vers ces quartiers, je pense qu'il faut aussi faire un effort pour essayer de donner des moyens aux personnes en difficulté dans ces quartiers.

Puis après, il y a d'autres choses qui sont bien, on voit qu'il y a beaucoup de sensibilisation, de pédagogie. Mais dans le même temps, si je prends aussi l'exemple de la sensibilisation faite à la santé dentaire, quand on regarde le nombre de dentistes sur notre secteur, on peut toujours flécher les enfants vers les dentistes, mais il faut qu'on ait beaucoup plus de dentistes sur le secteur sinon là encore on se heurte à des murs.

Puis le dernier point, c'est d'essayer d'aider ou en tout cas de s'attacher à faire vivre le conseil citoyen du Lys. En début d'année ou l'an dernier où il y avait eu un appel à projets où la Ville avait dû répondre un peu en vitesse à cet appel et du coup, il n'y avait pas eu de concertation avec le conseil citoyen du Lys. Là encore, on aimerait que tous les moyens soient donnés pour que ce conseil citoyen puisse vivre.

M. BOUKLOUCHE : Précisément M. BENOIST, les moyens fléchés dans les quartiers prioritaires, c'est l'essence même de la Politique de la Ville. Les objectifs assignés aux différents opérateurs sont très clairs, les actions financées dans le cadre de la Politique de la Ville doivent être dirigées auprès des résidents de ces dits quartiers. Là pour le coup, nous avons des bilans annuels très factuels qui montrent clairement que ce sont effectivement eux les premiers bénéficiaires.

La question des dentistes, je vais l'éluder très rapidement puisque c'est complètement indépendant de notre volonté, je ne vois pas comment je pourrais vous répondre sur la question des dentistes.

Concernant par contre les habitants, on a un fonds de participation des habitants, je l'avais déjà évoqué autour de cette table, au niveau de la Communauté d'agglomération. Nous avons plus de 20 000 € d'ailleurs qui n'a pas été totalement utilisé l'an passé, ce n'est pas faute d'avoir fait la promotion auprès des conseils citoyens, je le dis parce que je sais qu'il y a quelqu'un du conseil citoyen dans le public. Nous avons alerté à plusieurs reprises, moi le premier, j'ai pris mon téléphone, j'ai appelé le conseil citoyen, en disant il y a un fonds de participation d'habitants, allez-y, déposez des projets, il peut y avoir des aides jusqu'à 1 000 €, un certain nombre de devis. Malheureusement, cette enveloppe n'a pas été utilisée encore une fois. Le conseil citoyen avait peut-être d'autres préoccupations à ce moment-là. En termes d'organisation, j'avais cru comprendre que c'était un peu compliqué, ce qui est normal. Je vous ai dit, la Politique de la Ville qui mutait des personnalités un peu différentes, il fallait que le conseil citoyen se mette en place, il s'est mis en place. J'ose espérer que sur l'année 2017, ce fonds de participation habitants soit utilisé, parce qu'encore une

fois en termes d'attribution, c'est clair, c'est 1 000 € à travers trois devis, pour tous les habitants qui habitent ces quartiers prioritaires et qui ont un projet de lien social et de vivre ensemble sur le territoire.

M. BATAIL : Merci, Slimane. M. LAOUITI, je vous en prie.

M. LAOUITI : Par rapport aux deux exemples que vous avez donnés M. BOUKLOUCHE, que ce soit pour le PRU ou pour ZUP DE CO, on a l'impression que le poids de Melun encore une fois est important au niveau de la CAMVS et prend partie au niveau du fléchage et des subventions qui sont liés à la Politique la Ville. Je voudrais savoir si le fait que la CAMVS maintenant s'occupe de la Politique de la Ville, la Ville de Dammarie se sente perdante ou pas très clairement ?

M. BOUKLOUCHE : Non, pas du tout. Là en l'occurrence sur la question de la Politique de la Ville, on vous rappelle quand même qu'il a été fait le choix en termes de gouvernance et de suivi, qu'il y ait trois élus des trois villes en l'occurrence qui suivent particulièrement ce dossier. Donc là non, on peut avoir un regret sur l'exemple de ZUP DE CO, on l'a fait savoir en son temps en la parole de M. le Maire sur le fait qu'on aurait aimé qu'effectivement un de nos collègues puissent bénéficier de l'accompagnement ZUP DE CO. Là en l'occurrence, l'Education nationale était autour de la table, l'IEN nous a dit très clairement qu'en termes de priorité, il s'agissait de l'équipement de Melun et du Mée et qu'on verrait pour les prochaines années comment on pourrait éventuellement travailler avec ZUP DE CO si elle donne les résultats escomptés, ce qui n'est pas certain puisque là aussi, nous avons un certain nombre de questions par rapport à ZUP DE CO qui, en termes de financement, ce n'est pas rien, ce sont des crédits assez substantiels. L'Etat lui-même a émis quelques réserves. Même s'il a financé ZUP DE CO, il a demandé à avoir des bilans intermédiaires de manière à savoir si on allait poursuivre dans l'avenir avec ZUP DE CO.

Donc non, pas d'inquiétude sur le fait qu'une ville ou une autre tire la couverture plus vers elle, non ce n'est pas comme cela, il y a des critères très objectifs sur le fait de déployer des actions sur un territoire ou sur un autre. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a des singularités de territoire qui expliquent des fois pourquoi il y a une action qui est beaucoup plus fléchée sur un territoire qu'un autre. Mais on est sur des éléments vraiment concrets pour le coup.

M. BATAIL : Si je pouvais compléter, ce qui est vrai aussi c'est qu'on a chacun eu, je parle des trois villes qui ont des quartiers en QPV, des façons différentes de faire de la Politique de la Ville. Slimane a rappelé qu'il y a plusieurs piliers, plusieurs volets pour la Politique de la Ville. Donc, certains ont été actionnés plus par certaines villes et puis d'autres par d'autres et que tout cela aussi repose sur l'initiative citoyenne ou l'initiative associative et que donc, il faut, passez-moi l'expression, mais être bon dans les projets qu'on développe, il faut les développer, il faut avoir envie de les emmener et cela il faut reconnaître qu'il y a

des initiatives aussi dans d'autres collectivités et qu'elles sont toutes aussi respectables que les nôtres. J'ajoute de surcroît qu'il y a toujours une évaluation a posteriori parce que j'ai évoqué les champs de CAMVS mais il y a les champs Etat, puisque la Politique de la Ville est très encadrée. La sous-préfète à la Politique de la Ville avec qui nous entretenons d'excellents rapports et qui d'ailleurs, là je reviens sur l'intervention de M. BESNOIST, est extrêmement vigilante et sourcilleuse sur le fait que les crédits Politique de la Ville soient bien employés pour les quartiers en Politique de la Ville.

Il peut y avoir à certains moments sur certains dispositifs entre guillemets des dérives. C'est difficile aussi de demander à des associations de complètement se restreindre. Quand il s'agit par exemple d'actions à caractère social, de dire non, on est Politique de la Ville et on ne peut pas. Il peut y avoir des phénomènes comme cela de participation. Mais quant aux financements qui sont mis en place, les financements Politique de Ville redescendent dans les quartiers en Politique de la Ville. Il y a toujours une vérification a posteriori, évaluation des politiques publiques, mais c'est quelque chose sur lequel, là pour le coup et les services de la préfecture sont particulièrement vigilants et la sous-préfète est venue nous le rappeler pas plus tard qu'hier puisque je l'ai reçue et la nouvelle déléguée auprès du préfet pour notre territoire.

M. BOUKLOUCHE : Peut-être effectivement sur la question de l'évaluation, M. le Maire, je pense qu'on aura une lecture. Je ne sais pas si à mi-parcours premier trimestre 2018, on aura des éléments probants, à l'issue je l'espère, comme de 2020. Puisque l'enjeu quand même aussi dans la lignée, M. BENOIST, c'est de savoir réellement ce que le droit commun a apporté à la Politique de la Ville parce que c'est aussi un enjeu dans le cadre de la Politique de la Ville qu'on sort de ces dits crédits spécifiques pour les quartiers particuliers, pour des gens en particulier, que le droit commun véritablement. Là on a une difficulté à avoir une visibilité très claire. Il y a une sénatrice qui a fait un rapport sur la période estivale, qui met très clairement en doute en disant, « j'espère qu'à l'issue du contrat de ville, nous pourrons avoir une lecture très claire des engagements du droit commun là-dessus ». Là moi aussi, j'attends de manière à ce qu'on puisse échanger autour de cette table sur le droit commun.

Sur la Politique de la Ville, toujours parce que sur la période estivale, je vous rappelle quand même qu'il avait été annoncé le gel des crédits pour la Politique de la Ville, on était quand même inquiets pour 2017. Et pas plus tard que la semaine dernière, le Président nous annonçait que les crédits étaient maintenant sanctuarisés pour toute la durée du quinquennat. Tout cela pour vous dire qu'on change d'un mois à l'autre.

M. BATTAIL : Mais c'est parce que nous sommes en marche, mon cher Slimane, donc évidemment on avance en permanence et on ne peut que s'en réjouir.
M. BENOIST.

M. BENOIST : Le gel concernait les derniers mois de 2017.

M. BOUKLOUCHE : Il concernait 2017 mais avec des inquiétudes de baisse significative de budget pour les années à venir. A partir du moment où on avait supprimé le ministère de la Ville, on pouvait être plus qu'inquiet.

M. BATAIL : Ce débat-là touche toutes les collectivités. Par exemple à la région, on est en train de mettre en place les outils de suivi pour voir comment sont mobilisés les crédits de droit commun dans le cadre de la Politique de la Ville parce qu'au fond, quand, par exemple, on améliore l'offre de transport pour certains quartiers prioritaires, QPV, est-ce que c'est de la Politique de la Ville ? C'est du droit commun mais c'est aussi de la Politique de la Ville parce qu'on sait bien qu'il y a un enjeu majeur de désenclavement d'un certain nombre de quartiers.

Donc toutes ces questions-là sont au cœur des débats. Je pense qu'il doit y avoir une part qui respecte à mon sens un des succès réels de la Politique de la Ville, c'est d'avoir stimulé le tissu associatif dans les quartiers Politique de la Ville, d'avoir accompagné aussi les opérations de rénovation urbaine. Donc, il ne faut pas que cela s'éteigne, il faut que cela continue à être porté par des dispositifs spécifiques et que je qualifierais de vraiment orientés vers les associations elles-mêmes.

En revanche, il faut aussi que tout cela s'articule avec les actions qui sont menées au titre des dispositifs de droit commun et là il y a tout un travail à faire pour faire que la Politique de la Ville ne soit pas traitée de manière complètement spécifique puisqu'après tout, tous les conseils municipaux font aussi de la Politique de la Ville même si c'est en dehors parfois des QPV, ces questions-là.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou de questions ? Non.

J'ai un NPPV. Y a-t-il des abstentions ? M. BENOIST, Mme CIEPLIK, M. LAOUITI et Mme YENBOU, donc cinq abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Non. Je vous remercie et merci Slimane pour cette présentation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE A 26 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS :

D'émettre un avis favorable au rapport 2016 de la politique de la ville établi par la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine,

Monsieur MIRZA entre en séance à 18h58

2017-097 – Recrutement d'agents vacataires dans le cadre des activités du Centre Socio Educatif

M. BATTAIL : Est-ce que M. MIRZA dont je salue l'arrivée pourrait nous présenter le point numéro 097 que nous avons laissé de côté en attendant votre arrivée.

M. Alain MIRZA, conseiller municipal : C'est avec plaisir, bonsoir à tous.

C'est un rapport de synthèse, simplement un recrutement d'agents vacataires dans le cadre des activités du Centre Socio Educatif.

Afin de permettre au Centre Socio Educatif de poursuivre son activité et dans le cadre de la dissolution prochaine de l'association APACSE, il est nécessaire de recruter des vacataires d'arts plastiques et de chorale.

Il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, dès lors la personne recrutée ne travaillera qu'en fonction des besoins recensés.

Le recrutement temporaire de vacataires réunit les trois conditions suivantes :

- l'occupation d'un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire ;
- bénéficie d'une rémunération attachée à l'acte ;
- l'accomplissement d'une tâche précise et déterminée dans le temps.

Les vacataires seront rémunérés, après service fait, sur présentation d'un acte de vacations et selon un taux de vacation correspondant à :

- 15 € l'heure pour l'intervenant d'arts plastiques à raison de six heures par semaine.
- 21 € l'heure pour l'intervenant chorale à raison de deux heures par semaine pendant la période scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal de décider d'autoriser le recrutement d'agents vacataires dans le cadre des activités du Centre Socio Educatif aux taux de vacation présentés ci-dessus.

M. BATTAIL : Merci, Alain. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Non.

Bien, je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITE :

D'autoriser le recrutement d'agents vacataires dans le cadre des activités du Centre Socio Educatif

De fixer les taux de vacation suivants pour des interventions dans le cadre des activités du Centre socio éducatif :

- 15 € net par heure pour l'intervenant d'art plastique à raison de 6 heures par semaine pendant les périodes scolaires
- 21 € net par heure pour l'intervenant chorale à raison de 2 heures par semaine pendant les périodes scolaires

De dire que ces taux s'appliqueront aux vacations effectuées à partir du 1er décembre 2017

2017-100 – Décision modificative n 2

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Comme cela arrive de temps en temps, il y a des raisons de modifier le budget, c'est la décision modificative comme le nom l'indique. Là en l'occurrence, il s'agit de l'inscription de crédits supplémentaires pour la vie associative pour :

APACSE :	10 500 € ;
Club de glace :	3 000 € ;
UNICEF :	1 804 €

On l'a évoqué tout à l'heure.

Puis, nous avons eu un retard de conventionnement qui n'avait pas permis de rattacher les sommes de la subvention 2016 à l'école Sainte-Marie et il a fallu les verser sur 2017. Je n'ai pas trop aimé le terme grevé, peut-être une petite notion péjorative alors que l'école Sainte-Marie fait du bon travail comme toutes les autres écoles de Dammarie-lès-Lys.

Il est donc nécessaire d'inscrire 14 500 € de crédits nouveaux pour honorer la convention 2017.

Tout cela nous amène à 29 804 € et c'est donc le montant de la décision modificative telle que je viens de vous la présenter.

Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? Non, je n'en vois pas.

Ecoutez, on va mettre aux voix. Contre ? Abstentions ? NPPV ? C'est donc l'unanimité pour la DM numéro 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE A L'UNANIMITE :

De procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

6574	520	Subventions de fonctionnement aux associations	10 500,00 €
6574	40	Subventions de fonctionnement aux associations	3 000,00 €
6574	413	Subventions de fonctionnement aux associations	1 804,00 €
6574	213	Subventions de fonctionnement aux associations	14 500,00 €

Recettes :

			29 804,00
74127	01	Dotation Nationale de Péréquation	€

2017-101 – Autorisation à signer la convention cadre entre Trois Moulins Habitat et la ville de Dammarie-lès-Lys pour la démolition/reconstruction des logements et la restructuration des espaces publics sur l'îlot Jean de la Fontaine

M. BATTAIL : Nous passons aux deux points suivants qui sont des points importants et je passe la parole à M. BLANCHON.

M. François BLANCHON, Adjoint au Maire : Je vous remercie M. le Maire.

Le point suivant concerne le quartier Jean de la Fontaine. Il s'agit d'une autorisation de signer la convention cadre entre Trois Moulins Habitat qu'on appellera TMH, la ville de Dammarie, pour la démolition-reconstruction de logements et surtout la restructuration des espaces publics de l'îlot Jean de la Fontaine.

Je ne vais pas rentrer dans l'histoire de ce quartier qui a été construit en 1963 qu'on appelle communément sur Dammarie le PSR qui, contrairement à ce que certaines mauvaises langues peuvent dire, ne voulait pas dire personne sans ressources, mais Programme social de relogement, ce n'était pas tout à fait la même chose. Donc, le PSR a très mal vieilli, il a été rénové en grande partie en 1985 et puis en 1995 il y a eu encore des travaux de faits. Au-delà de l'aspect simplement technique des logements, il y avait aussi une problématique de qualité de vie avec certaines dérives commerciales et locales, si j'ose dire ainsi, qui font que ce quartier nous a amené à réfléchir, soit à une restructuration partielle, soit à une démolition complète. Nous avons beaucoup travaillé avec ce partenaire de qualité qui est TMH pour finalement prendre, après quelques tergiversations qu'on assume complètement, la décision de faire une reconstruction complète du quartier. Sauf que ce quartier ayant une imbrication foncière entre la Ville et TMH assez compliquée, nous sommes obligés de faire un certain nombre de remboursements fonciers pour arriver à cette restructuration du quartier.

Les espaces extérieurs en eux-mêmes vont coûter plus de 1 800 000 € de travaux et sachant que la Ville est propriétaire de 60 % de ces espaces et TMH à peine plus de 30 %, nous avons négocié assez fermement et assez amèrement pour TMH, le fait de n'avoir à payer qu'une enveloppe de 650 000 € non révisable sur les 1 800 000 € que vont coûter ces travaux. C'est 36 % pour TMH et 64 % pour la ville en termes d'emprise d'espace extérieur.

Aujourd'hui cette convention, j'espère que certains l'ont lue, en tout cas ceux que cela peut intéresser, définit exactement les devoirs des uns et des autres. Nous allons confier la maîtrise d'ouvrage entièrement à TMH afin qu'il soit seul responsable des travaux car si on a une maîtrise d'ouvrage conjointe, on sait très bien qu'il y aura des frontières et que les frontières hors de maîtrise d'ouvrage sont toujours compliquées à gérer alors que là, on est sûr qu'on n'aura pas de zone de chevauchement.

Pour information, la démolition-reconstruction du quartier est en cours dans un programme de relogement. Sylvie PAGES dont je salue le travail acharné sur ce dossier a quasiment terminé le relogement de la première partie puisqu'il y aura deux phases. Si ce relogement a déjà pris plus d'un an, c'est simplement qu'on est très attentif, il y a à peu près deux catégories de populations très clairement : les populations âgées vieillissantes, fragiles dont nous prenons le plus grand soin pour arriver à trouver les logements qui correspondent à leurs besoins autant qu'à leurs souhaits et une population qui aujourd'hui a tendance à ne pas forcément toujours mettre la bonne volonté qu'on pourrait espérer, pour lesquelles on essaie de trouver le maximum de solutions. Mais il y a un moment ou un autre où on sera sûrement obligés d'appliquer les procédures en vigueur dans ce cas-là. Mais sachez que pour toutes les personnes de bonne volonté sur ce quartier-là, nous mettons le maximum de moyens pour arriver à nous en sortir.

Si nous arrivons à avancer correctement dans le cadre de la démolition, la reconstruction devrait permettre une livraison au cours de l'année 2020, en tout cas de la première tranche.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations. Je vous remercie.

M. BATAIL : Merci, François et puis merci à Sylvie aussi parce que toutes ces questions-là sont particulièrement compliquées, lourdes etc. Mais on arrive au bout et puis, je suis très heureux pour ma part qu'on ait pu travailler globalement, que dans la définition du projet, on ait pu avancer pour que cela ait un air beaucoup plus aéré que cela n'avait au départ. Donc, je suis pour ma part très satisfait qu'on arrive au bout.

Il faut se rappeler aussi que c'est un dossier qui était engagé depuis assez longtemps. On a vu que bien des secteurs de la ville ont été complètement transformés. Je crois que là c'est important et c'est important aussi pour les riverains du quartier qu'il ne faut pas oublier, parce qu'ils vivent quand même un

certain nombre de situations qui sont très lourdes à porter. Je pense qu'il n'est que temps qu'on finisse d'avancer sur ces questions.

En tout cas, merci à vous deux et merci beaucoup aux services aussi de s'être donnés pour qu'on arrive à faire quelque chose qui tienne bien la route à cet endroit-là et qui soit à la hauteur de ce qui a été fait à beaucoup d'autres endroits dans la ville.

Y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ? M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Au niveau du plan de rénovation urbaine sur la plaine du Lys, les habitants qui ont changé de logement suite aux destructions étaient prioritaires pour les nouvelles constructions, en particulier pour le Logement français. Est-ce que cela va être le cas pour ce secteur-là ?

M. BLANCHON : Oui et non. Je sais que c'est une réponse que vous n'attendez pas.

Comme je vous l'ai dit, j'espère que tout le monde a bien compris le message, nous sommes extrêmement soucieux de la qualité de vie et d'éviter des traumatismes pour les personnes qui sont là depuis longtemps et qui vivent correctement en payant leur loyer et sans troubler l'ordre public. Pour ces personnes-là évidemment, on est avec Sylvie confrontés à un certain nombre de cas sur lesquels nous avons poussé le bailleur à accepter de les reloger temporairement pour qu'ils puissent revenir sur l'opération s'ils le souhaitent encore après. Car nous avons vu dans le cadre de la rénovation urbaine de la plaine du Lys que dans des cas similaires les gens souhaitaient absolument revenir et finalement s'habituait pendant un an, deux ans à leur nouveau cadre de vie et ne souhaitaient plus faire ce retour. En tout cas, la porte est ouverte, on a poussé le TMH au plus haut niveau pour qu'ils ne nous fassent pas de barrage et qu'ils acceptent de faire ces opérations tiroirs.

L'autre partie de ma réponse, c'est simplement parce qu'il y a des familles qui ne sont plus vraiment les bienvenues à Dammarie-lès-Lys après avoir causé autant de troubles sur ce quartier-là. Je pense que je suis très clair.

M. BATAIL : On va éviter de donner des noms mais... Je pense que comme je vous l'ai dit c'est un beau projet, vraiment je pèse mes mots. On n'est pas en ANRU, donc il y a quand même une charge ville résiduelle qui est importante, cela aussi il faut le dire et l'expliquer à toutes les personnes parce que c'est vrai que quand on voit ce qui était fait à certains endroits, je pense à la plaine du Lys mais entre autres, on se dit, « et moi et moi et moi », il n'y a pas de raison que ce soit différent sauf que là, c'est vraiment le bailleur et puis la ville et qu'il y aura très peu d'autres financements. Donc, je pense que c'est un effort important et qui mérite d'être souligné.

Puis sur la question des relogements, évidemment c'est toujours extrêmement compliqué mais il y a un moment aussi où il faut arriver à juger de l'équilibre

entre ceux qui ont joué le jeu ou qui s'inscrivent dans une perspective et on ne peut pas non plus faire trop attendre cela parce qu'il y en a d'autres qui mettent une certaine réticence pas toujours bien justifiée, parce que les offres qui ont été faites, j'ai consulté aussi ces offres-là, elles étaient non seulement décentes mais sérieuses et plutôt même avantageuses dans certains cas. Donc, il y a des moments où on peut se dire, on peut toujours obtenir plus mais pour un bailleur tel que TMH, il ne peut aussi que proposer ce dont il dispose et pas forcément toujours de disponibilité telle qu'on pourrait l'imaginer ou le souhaiter.

Donc, on en est là mais c'est comme d'habitude, c'est-à-dire que les neuf-dixième ou voire même plus se passent très bien et avec un dialogue tout à fait constructif et puis il y en a certains pour lesquels c'est plus compliqué, mais la loi a aussi prévu des dispositifs pour faire qu'à un moment donné, ce qui doit se faire se fait.

M. BLANCHON : Je voudrais juste ajouter dans le cadre de cette opération et pour le relogement qu'il y a une véritable coopération de tous les bailleurs sociaux de la ville sur cette opération. TMH est un bailleur qui a une réputation d'être droit et qui est respecté par tous les autres bailleurs et c'est vrai que notre rôle de coordinateur dans cette affaire-là fait qu'il y a un très bon dialogue et que nous trouvons des logements à peu près chez tout le monde aujourd'hui, tout le monde a amené une contribution pour le relogement et je trouve que c'est vraiment très important de pouvoir le souligner. Un tel dialogue entre une ville et tous ces bailleurs, c'est quand même assez intéressant pour être rappelé.

M. BATAIL : Merci, François. Mme YENBOU.

Mme YENBOU : C'est vrai que sur ce sujet, j'entends tout ce qui a été mis en place et c'est très bien. Cependant, je pense que, mis à part ceux dont on est content finalement qu'ils quittent la ville, les autres je pense qu'il faudrait aussi se mettre à leur place, c'est-à-dire que ce sont des gens qui ont habité là pendant longtemps et puis un moment, on vient, on leur dit en gros, l'endroit que vous habitez n'est pas terrible, on va le rendre super beau mais vous ne pourrez pas y revenir.

Dans le fait que vous disiez que les personnes dans la majorité de toute façon ne seraient pas invitées à retourner... Non, j'ai mal compris ?

M. BLANCHON : Je ne sais pas si vous avez mal compris ou si je me suis mal exprimé, c'est tout.

Je le répète un peu différemment. Je vous l'ai dit, je vais le dire avec d'autres mots, que tous les gens aujourd'hui qui sont effectivement et je reprends plus en détaillant votre discours, on se met, non pas dans la peau des gens, il ne le faut jamais, mais il faut se mettre à la place des gens et imaginer ce qu'ils vivent, ce qu'ils ressentent, surtout que je n'ai pas nié que nous avons eu un certain nombre d'hésitations, de temps pendant lequel on ne savait pas si on allait démolir ou simplement restructurer le quartier.

Donc, tout cela était quand même assez perturbant pour des personnes qui sont là depuis longtemps, pour certains depuis 1963 ; donc une année absolument déplorable en termes de qualité de vie mais une année qui a donné d'autres connaissances. Tous ces gens-là, on tient absolument à ce qu'ils ne soient pas traumatisés, perturbés forcément, traumatisés non. Tous les gens qui demandent à revenir sur le quartier et qui ne sont pas fauteurs de troubles ou des gens qui ne... je ne préfère même pas parler de cette catégorie-là, tous ces gens-là on a pressé TMH pour qu'ils acceptent de leur faire une proposition dès que les logements seront reconstruits. C'est pour cela d'ailleurs, on peut aller dans la détail, c'est vrai que c'est un sujet passionnant, que nous avons souhaité dans les prêts locatifs qui sont utilisés pour cette opération, faire du PLUS mais aussi du PLAI, pour qu'il y ait quelques logements avec des loyers très réduits pour permettre d'accueillir des gens qui n'auraient quasiment pas d'augmentation de loyer ou sinon une augmentation de loyer qui serait APLisé, qui serait inférieure en tout cas au différentiel de charges qu'ils paient aujourd'hui.

On a pensé à tout cela pour refaire revenir des gens qui sont méritants et qu'il n'y a aucune raison de chasser de leur habitat qui certes est devenu indigne mais qui doit devenir demain quelque chose d'agréable pour eux.

Mme YENBOU : Donc finalement, j'avais bien compris, sauf que je n'avais pas cette information. Implicitement, j'avais compris que les loyers seraient plus importants et donc sans doute pas accessibles aux gens qui quittaient ce quartier et là vous avez répondu. Merci.

M. BENOIST : Pour dire d'abord que ce second projet est beaucoup plus cohérent et mieux ficelé que le précédent, où il y avait une partie qui était démolie et puis pas l'autre. Puis au regard du bâti existant, on était arrivé un peu au bout de ce que l'on pouvait faire par rapport à ces maisons. Donc là, il y a une cohérence sur ce quartier.

La seule petite interrogation, dans l'existant on parle de surdimensionnement des espaces de stationnement, là sur le nouveau projet, cela correspond à un nombre de stationnements de deux par logement ou...

M. BLANCHON : La règle de stationnement est celle de notre Plan local d'urbanisme, c'est-à-dire que c'est une place jusqu'à deux pièces et les deux places au-delà, c'est la règle. Sauf que d'habitude, on essaie de majorer de 10 % en places visiteurs. Là il y avait encore une réunion technique ce matin même ici en mairie, du coup vraiment pour essayer de trouver les solutions sur les voiries, pour arriver à amener plus de 10 % de places visiteurs même si nous ne souhaitons pas que certaines places soient utilisées comme elles l'ont été précédemment à des usages qui n'étaient pas seulement de stationnement d'un véhicule couramment utilisé.

Donc, c'est un point sur lequel on va être très perspicace parce qu'il faut faire attention aux problèmes de stationnement, contrairement à ce qu'on faisait dans

les débuts des années 2000, la voiture n'est pas en train de baisser, au contraire il y a de plus en plus d'automobiles. Donc aujourd'hui, on sait que cette règle de PLU est un peu juste, on va faire en sorte qu'il y ait un maximum de places. C'est un point sensible, on y travaille avec la plus grande diligence.

M. BATAIL : Merci, François. Effectivement, ce sont toujours des questions importantes quand on veut qu'un secteur ou un quartier vive le mieux possible.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Je vous remercie.

Nous allons le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie de l'unanimité pour ce quartier. Je pense que c'est mérité et je renouvelle mes remerciements aux services. Je me permets d'ajouter que je suis à la disposition de TMH s'ils souhaitent quand même essayer d'aller trouver la Région pour voir s'il y a quelque chose à gagner à ce niveau-là. En tout cas, si on peut les aider, on le fera avec plaisir.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

D'approuver le projet de convention et ses 7 annexes

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent, notamment ses avenants éventuels,

2017-102 – Majoration du taux de la part communale de la taxe d'aménagement

M. BATAIL : Le point suivant, c'est également M. BLANCHON et cela concerne la taxe d'aménagement.

M. François BLANCHON, Adjoint au Maire : Je vous remercie, M. le Maire.

Je tiens à vous remercier pour votre confiance sur le projet TMH, c'est une belle opération pour les Dammariens.

La majoration du taux de la part communale, je dis bien de la part communale, de la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement a remplacé en 2011 la TLE, la Taxe locale d'équipement et aujourd'hui cette taxe peut aller jusqu'à 5 % qui est le taux classiquement appliqué par toutes les villes, 5 % pour toute sorte de construction. D'ailleurs, M. LAOUITI m'avait fait remarquer que ce n'était peut-être pas très juste sur certains abris de jardins ou autres. C'est un sujet qui reste ouvert et sur lequel on est en train de travailler. En tout cas, toute construction nouvelle donne lieu à un paiement de cette taxe.

Aujourd'hui, cette taxe est de 5 % sur toute la ville. Or, nous avons depuis un certain nombre d'années beaucoup d'équipements que nous avons pris en charge,

que la Ville a pris en charge avec certains subventionnements bien sûr mais qui restent une charge pour la Ville toujours importante. Cette taxe d'aménagement nous a permis de payer en partie ces équipements. Mais demain, eu égard à tout ce qu'on a comme promoteurs qui aujourd'hui sont très intéressés par la Ville de Dammarie, on se rend compte que sur toute la zone du centre-ville vers la gare, on a beaucoup d'opérations qui peuvent et qui sortiront de toute façon puisque la loi ALUR impose une constructibilité supérieure de 15 % par rapport à ce qu'elle était avant. Donc, on a beaucoup d'opérations qui vont sortir. Or, les équipements aujourd'hui sont un peu justes, ceux dans lesquels nous avons investi ne sont pas toujours finis de payer parce qu'il reste des emprunts à courir. Donc, nous avons décidé de maintenir la taxe à 5 % sur toute la partie pavillonnaire entre guillemets de la ville et de la passer à 10 % sur la partie qui est dans les deux kilomètres de la gare à vol d'oiseau environ.

Donc cette partie-là, qui est la partie sur laquelle ce seront surtout des promoteurs qui vont venir s'installer, va être celle qui va permettre de financer tous les équipements : écoles, rond-point, voirie, tout aménagement de sécurité ou de fluidité de la circulation, que ces habitants vont donc engendrer.

A préciser qu'il y a déjà eu des débats avec certains d'entre vous sur le sujet. Si nous augmentons cette taxe, si nous la doublons, cela veut dire simplement qu'on pense que sur ces terrains-là, sur cette zone-là, il y a très peu de chance qu'il y ait des maisons individuelles qui soient construites. Donc, ce ne seront pas des gens qui vont être surtaxés pour construire une maison, mais majoritairement des professionnels qui viennent pour faire des opérations commerciales et on n'a rien contre les opérations commerciales du moment qu'elles sont de qualité et qu'elles amènent une qualité de vie sur notre territoire.

Pour rassurer aussi certains, j'ai reçu un certain nombre de promoteurs à qui j'avais annoncé allégrement ces 10 ou 12 % pour voir les réactions et finalement les promoteurs les plus sérieux, ceux qui travaillent vraiment dans la dentelle, n'ont pas émis d'opposition de principe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A 30 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

D'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2018, une nouvelle Carte de Sectorisation de la Taxe d'Aménagement sur 2 secteurs définis sur la Carte Fiscale ci-jointe, dont un secteur à taux majoré, afin de permettre le financement des travaux substantiels et équipements généraux nécessaires à la réalisation des projets de construction.

D'approuver la Carte Fiscale de Sectorisation du Taux sur les 2 secteurs ainsi que le tableau de répartition et de motivation de la sectorisation des taux s'y rattachant ;

D'appliquer l'exonération de la Taxe d'Aménagement tel que mentionné par l'article L.331-9 du code de l'urbanisme pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

De préciser que la présente délibération est valable pour une période d'un an, et pourra être tacitement reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre de l'année N, en application de l'article L.331-14 du Code de l'Urbanisme.

De préciser que la délibération sera transmise aux services de l'État chargés de l'urbanisme dans le département au plus tard le premier jour du deuxième mois qui suit la date à laquelle elle a été adoptée.

De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie selon les dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De dire par ailleurs, qu'en application des articles L.2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, un avis au public sera inséré en caractères apparents dans la rubrique « annonces légales » du journal le Parisien – édition de Seine et Marne.

11. 2017-103 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier d'application du droit des sols

M. PAIXAO présente le point suivant

Les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir et les déclarations préalables sont adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposées à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés :

- soit par le ou les propriétaires du ou des terrains, leur mandataire ou par une ou plusieurs personnes attestant être autorisées par eux à exécuter les travaux,
- soit, en cas d'indivision, par un ou plusieurs co-indivisaires ou leur mandataire
- soit par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Pour ce qui concerne les projets de la ville, le maire doit être autorisé à déposer un tel dossier par le Conseil municipal.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

D'autoriser le Maire ou tout adjoint dûment autorisé par délégation, à déposer et à signer l'acte d'application du droit des sols relatif à la création d'une rampe d'accès handicapée sur la façade de l'hôtel de ville.

12. 2017-104 – Demande de subvention auprès de l'Etat pour des travaux de rénovation, d'amélioration et d'économie énergétique dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018

M. PAIXAO présente le point suivant :

La Ville est éligible à une dotation de la Préfecture de Seine-et-Marne en faveur de projets d'investissement relatifs notamment à l'isolation thermique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes d'équipements publics.

Aussi la Ville soumet-elle plusieurs projets par ordre de priorité :

	<u>Estimation opération € HT (travaux maitrise œuvre, études)</u>	<u>Estimation opération € TTC</u>	<u>Subvention demandée au titre de la DSIL en € HT (taux de subventionnement)</u>
<u>Mise aux normes d'équipements publics</u> : programme Ad'AP Bâtiment, selon programme pluri annuel établi	400 000	480 000	320 000 (80%)
<u>Réalisation équipements publics</u> : réhabilitation/construction réfectoire du GS F. de Tessan	1 639 000	1 966 800	1 311 200 (80 %)
<u>Rénovation thermique et Mise aux normes d'équipements</u> Réhabilitation du gymnase Jean Zay	400 000	480 000	160 000 (40%)
<u>Rénovation thermique</u> : groupe scolaire Paul Doumer, bureaux de la PAO et reprographie, gymnases, etc.	200 000	240 000	160 000 (80%)
TOTAL ESTIMATION OPERATION (travaux, études):	2 639 000	3 166 800	

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

D'approuver les opérations ci-dessus qui seront présentées à la Préfecture de Seine et Marne dans le cadre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 (DSIL),

De solliciter auprès de l'Etat, dans l'ordre de priorité indiqué ci-dessous, les subventions suivantes :

	<u>Subvention demandée au titre de la DSIL en € HT</u>	<u>Taux de subventionnement</u>
<u>1) Mise aux normes d'équipements publics</u> : programme Ad'AP Bâtiment, selon programme pluri annuel établi	320 000	80 %
<u>2) Réalisation équipements publics</u> : réhabilitation/construction réfectoire du GS F. de Tessan	1 311 200	80 %
<u>3) Rénovation thermique et Mise aux normes d'équipements</u> Réhabilitation du gymnase Jean Zay	160 000	40 %
<u>4) Rénovation thermique</u> : groupe scolaire Paul Doumer, bureaux de la PAO et reprographie, gymnases, etc.	160 000	80 %

D'assurer le financement de la part de la Ville en inscrivant les dépenses au Budget Communal,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes s'y rapportant.

13. 2017-105 – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) pour la réhabilitation de salles multisports sur l'année 2018

M. PAIXAO présente le point suivant :

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, par sa lettre du 29 septembre 2017, a informé la ville de Dammarie-lès-Lys de sa participation communautaire par un fonds de concours destiné à la réhabilitation des salles multisports de l'agglomération, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI).

En l'occurrence, celle-ci propose de subventionner des projets d'investissements relatifs à l'isolation thermique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes d'équipements publics sportifs notamment.

Aussi la Ville soumet-elle plusieurs projets :

	<u>Estimation opération € HT (travaux maîtrise œuvre, études)</u>	<u>Estimation opération € TTC</u>
Réhabilitation du gymnase Jean Zay	400 000	480 000
Extension du gymnase Jacques Anquetil par local de rangement	95 000	114 000
Mise aux normes d'équipements publics : programme Ad'AP Bâtiment selon programme pluri annuel établi	337 100	404 520
Extension du gymnase Cevert pour un local de rangement	150 000	180 000
<u>TOTAL ESTIMATION OPERATION (travaux, maîtrise œuvre, études) :</u>	982 100	1 178 520

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

D'approuver les opérations présentées à la CAMVS dans le cadre de sa Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI), pour l'obtention d'un fonds de concours

De solliciter auprès de la CAMVS une aide aussi élevée que possible dans le cadre de son fonds de concours aux communes propriétaires et gestionnaires de salles multisports,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes s'y rapportant,

D'assurer le financement de la part de la Ville en inscrivant les dépenses au Budget Communal.

14. 2017-106 – Autorisation à signer la convention de gestion concernant la mise en place de bornes enterrées ou semi-enterrées pour la collecte du verre et des journaux - magazines entre la ville de Dammarie lès Lys, le SMITOM-LOMBRIC et la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine

Mme NOTO présente le point :

Contexte général

Par délibération en date du 27 septembre 2005, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) a décidé de confier sa compétence obligatoire de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées au

SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais (SMITOM-LOMBRIC) à effet au 1^{er} janvier 2006. Aujourd'hui la CAMVS, regroupe 20 communes membres.

Projet de convention

En complément de la collecte ordures ménagères / emballages en porte à porte, le SMITOM-LOMBRIC assure également la collecte des verres et journaux-magazines.

La ville de Dammarie lès Lys compte 20 points d'apport volontaire constitués de bornes aériennes comprenant au minimum 3 colonnes (journaux/magazines, verres blancs, verres de couleur). Ces points ont été implantés au mieux après analyse des contraintes techniques et environnementales, sachant que ces sites ont vocation à offrir un service de proximité optimisé de part leur nombre et leur répartition sur le territoire communal.

Par délibération en date du 25 mars 2013, le SMITOM-LOMBRIC a décidé d'offrir une nouvelle alternative aux conteneurs aériens. Il s'agit de proposer aux communes le remplacement des conteneurs aériens par des conteneurs enterrés ou semi enterrés.

Modalité de réalisation et d'exploitation

La ville choisit la localisation géographique, le type de bornes (enterrées ou semi enterrées) et le modèle.

La ville supporte les coûts des travaux de génie civil et de la préforme béton ainsi que ceux du ramassage des dépôts sauvages et de l'entretien externe courant des bornes enterrées.

Le SMITOM assure l'acquisition et la pose des bornes.

Le SMITOM est également chargé de la maintenance et de l'entretien interne des bornes.

Les équipements, à l'exception des préformes béton, appartiennent à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

La collecte se poursuit dans les mêmes conditions que pour les bornes aériennes. Le SMITOM-LOMBRIC détermine donc les fréquences et dates de collecte les mieux adaptées et ce, en fonction du taux de remplissage des conteneurs.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE A L'UNANIMITE

D'approuver le projet de gestion concernant la mise en place de bornes enterrées ou semi-enterrées pour la collecte du verre et des journaux - magazines entre la ville de Dammarie lès Lys, le SMITOM-LOMBRIC et la CAMVS.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention et à prendre tous les actes s'y rapportant et notamment ses avenants éventuels,

15. 2017-107 – Programme de Rénovation Urbaine : Cession des terrains cadastrés section AR 989 de 1104 m², section AR 985 de 813 m² et section AR 988 de 518 m² à l'angle du Mail Marcel et Maryvonne Pouvreau et de la rue Grande Pièce du lys à l'Association Foncière Logement ou à une de ses SCI détenue à 99 % par elle.

Mme PAGES présente le point :

L'association foncière logement a pour projet avec la SNC HPL Dammarie représentée par Monsieur François Alexandre Bouttaz de réaliser la construction de trois bâtiments pour la création de dix sept logements (4 F2 ; 10 F3 ; 3 F4 et 26 places de stationnement dont 17 couvertes) à l'angle du Mail Marcel et Maryvonne Pouvreau et de la rue Grande Pièce du Lys.

Par délibération 2015-068 le Conseil Municipal a acté le déclassement du domaine public en domaine privé communal du terrain ville qui doit leur être vendu à l'époque encore cadastré section AR 947 partie.

Par délibération 2015-108 le Conseil Municipal a acté les échanges fonciers anciennement résidence Provence Est avec le Logement Francilien dont sont issues les parcelles de terrain cadastrées section AR 985 et 988.

Par délibération 2016-107 le Conseil Municipal a acté la cession des terrains cadastrés section AR 989 et AR 985 et AR 988 à l'Association Foncière Logement, toutefois cette délibération ne comportait pas l'avis du domaine.

Aujourd'hui, il convient, pour régulariser cette vente de la ville à l'AFL ou à une de ses SCI détenue à 99 % par elle, que le Conseil Municipal délibère de nouveau afin d'accepter cette vente à l'euro symbolique en visant l'avis du domaine en date du 17 octobre 2017 qui donne à ce terrain à bâtir de 2435 m² la valeur vénale de 390 000 €.

Cette réserve foncière située en domaine privé communal dans le périmètre du programme de rénovation urbaine est vendue avec pour objectif de contribuer par la future opération qui doit y être réalisée à apporter davantage de mixité sociale en proposant la reconstruction de logements intermédiaires de qualité entre l'individuel et le collectif comme prévu par la convention signée par l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine et l'ensemble des partenaires le 4 juillet 2007.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

De renouveler l'accord de la cession pour l'euro symbolique à l'Association Foncière Logement ou à une de ses SCI détenue à 99 % par elle du terrain cadastré section AR 989 de 1104 m² et des terrains cadastrés section AR 985 de 813 m² et AR 988 de 518 m². Ces trois parcelles ont une valeur vénale estimée par le service du domaine à 390 000 €.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la vente de ces terrains.

De désigner Maître Cyril BRUGGEMAN comme notaire de la Ville,

De préciser que l'euro symbolique sera inscrit en recette au budget de l'exercice considéré,

16. 2017-108 – Achat par la ville du terrain cadastré section AW 267, allée du Pavillon, d'une superficie globale de 84 m², délaissé de voirie pour incorporation dans le domaine public

Monsieur BLANCHON présente le point suivant :

A l'occasion de la réalisation des travaux de voirie de l'allée du Pavillon, et notamment des trottoirs, le constat a été fait que trois parcelles de terrain appartenant à des propriétaires privés constituant des délaissés de voirie, restaient à être acquises par la ville et à classer dans le domaine public communal.

Le service du domaine au vu de l'évolution législative ne veut plus estimer un bien en dessous du seuil des 180 000 €.

En conséquence, dans le but de régulariser cette situation, il a été proposé aux trois propriétaires concernés de vendre leur terrain, en régularisation à la Ville à 60 € le m², pour les classer en domaine public communal.

Monsieur Jacques ESCALADA-SANCHEZ 1 T av du Treuil Bussac 17450 FOURAS accepte par courrier en date du 13/09/2017 de vendre son terrain cadastré section AW 267 de 84 m² pour un montant de 5 040 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents afférents à l'achat en l'état du terrain cadastré section AW 267 pour une superficie globale de 84 m² pour un montant de 5 040 euros, délaissé de voirie, cédé par Monsieur Escalada-Sanchez Jacques demeurant 1 T av du Treuil Bussac 17 450 FOURAS pour incorporation dans le domaine public communal.

De désigner Maître Cyril Bruggeman comme notaire de la ville et de préciser que Monsieur Escalada-Sanchez choisi également de prendre Maître Cyril Bruggeman comme son notaire pour la vente de son terrain à la ville.

De préciser que les dépenses afférentes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

17. 2017-109 – Achat par la ville du terrain cadastré section AW 264, allée du Pavillon, d'une superficie globale de 79 m², délaissé de voirie pour incorporation dans le domaine public

M. BLANCHON présente le point:

A l'occasion de la réalisation des travaux de voirie de l'allée du Pavillon, et notamment des trottoirs, le constat a été fait que trois parcelles de terrain appartenant à des propriétaires privés constituant des délaissés de voirie, restaient à être acquises par la ville et à classer dans le domaine public communal.

En conséquence, dans le but de régulariser cette situation, il a été proposé aux trois propriétaires concernés de vendre leur terrain, en régularisation à la Ville à 60 € le m², pour les classer en domaine public communal.

Pour information, le service du domaine au vu de l'évolution législative n'estime plus aucun bien en dessous du seuil des 180 000 €.

Madame Anna Sochaczewski 387 allée du Pavillon 77190 Dammarie les lys et Madame Marie Hélène Sochaczewski épouse Marbaix, 6, rue des Ecoles 77590 CHARTRETTES acceptent par courrier en date du 25/09/2017 de vendre leur terrain cadastré section AW 264 de 79 m² pour un montant de 4 740 €.

Aussi, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'achat de ce terrain qui sera incorporé dans le domaine public communal, pour un montant de 4 740 €.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'achat en l'état du terrain cadastré section AW 264 pour un montant de 4 740 euros pour une superficie globale de 79 m², délaissé de voirie, cédé par Mesdames Sochaczewski Anna 387 allée du Pavillon 77190 Dammarie les lys et Sochaczewski Marie-Hélène épouse Marbaix 6 rue des Ecoles 77590 Chartrettes pour incorporation dans le domaine public communal.

De désigner Maître Cyril Bruggeman comme notaire de la ville et de préciser que Mesdames Sochaczewski Anna et Sochaczewski Marie-Hélène épouse Marbaix ont choisi également de prendre Maître Cyril Bruggeman comme leur notaire pour la vente de leur terrain à la ville.

De préciser que les dépenses afférentes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

18. 2017-110 – Autorisation de signature des conventions entre la Ville et les différentes structures éducatives spécialisées pour l'accueil à la ferme pédagogique

Mme NOTO présente le point :

La ferme pédagogique située dans le parc Soubiran propose des espaces naturels, agricoles et une salle pédagogique.

Les thèmes comme l'élevage, l'agriculture, le maraichage, l'herboristerie, les écosystèmes (forestier, prairial, aquatique), la biodiversité (avifaune, entomofaune, botanique) sont abordés auprès de structures éducatives spécialisées.

Cette diversité permet de proposer des sorties évolutives et différentes tout au long de l'année scolaire. Des approfondissements sur des thèmes ainsi que des activités manuelles pourront être mis en place au sein de la salle pédagogique. En cas de mauvais temps, celle-ci offre la possibilité d'un repli et une continuité dans le projet.

Un projet est proposé aux structures éducatives spécialisées (Hôpital de jour, IMP, Maison de retraite médicalisée...). Il est conçu en partenariat avec les différents éducateurs, sous un format d'animations hebdomadaires d'une heure environ pour l'année scolaire. Le projet se clôture par une remise de diplômes en fin d'année.

Les thèmes d'animations sont définis en fonction de la saisonnalité et pour une période d'un mois.

Les objectifs de ces ateliers sont principalement :

- Réalisations pratiques de chantiers auprès des animaux, des jardins,
- Améliorer la qualité de la vie des participants en augmentant leur motivation à participer à des activités récréatives ou éducatives par l'utilisation de l'animal ou des plantes,
- Permettre un développement des participants dans un cadre naturel ou un contexte animalier,
- Connaissances adaptées apportées à leur niveau selon le thème,
- Acquisition de gestes, de postures et de techniques de manipulation d'outils,
- Développer une relation et un comportement à avoir avec les animaux et la flore présente sur le site.

Le montant annualisé est défini au début de l'année scolaire conformément au tarif fixé par délibération n°2017-025 du Conseil municipal en date du 30 mars 2017. Il est détaillé comme tel :

Programme annuel (prix/pers/animation) Gratuité pour accompagnateur	2€
--	-----------

Il est convenu que, pour l'ensemble des activités, les participants soient obligatoirement sous la responsabilité des accompagnateurs des structures éducatives spécialisées qui assureront leur encadrement et le bon déroulement de l'activité prévue.

La durée de la convention de partenariat se confond avec la durée de l'année scolaire arrêtée par l'Éducation Nationale. Elle est reconductible tacitement pour chaque année scolaire.

Pour l'année scolaire 2017/2018, la ferme pédagogique travaille avec :

- La CATTP La Farandole,
- L'IME de l'Envolée,
- L'IME de la Sittelle,
- L'Adapei 77,
- L'ITEP Horizon,
- La maison de retraite de l'Hermitage.

A chaque année scolaire, l'annexe n°1 de la convention sera actualisée pour déterminer : la fréquence des animations, le nombre de participants, etc.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des conventions entre la Ville et les structures éducatives spécialisées ainsi que tout acte et document afférent au projet, notamment ses avenants éventuels.

Questions diverses :

Une question du groupe "Dammarié Demain" a été posée à l'occasion du présent conseil municipal :

- Relais Assistante Maternelle :

Pouvez-vous indiquer au Conseil la date de l'ouverture de nouveaux locaux du Relais Assistante Maternelle (RAM), qui devait intervenir initialement à la rentrée ? Ce service particulièrement utile manque cruellement aux tout-petits Dammariens.

Réponse du Maire :

Dans le cadre des travaux, le prestataire retenu pour la pose de menuiseries a accumulé de nombreuses erreurs et malfaçons. Le bureau de contrôle, missionné par la ville, a notamment repéré que certains vitrages n'étaient pas conformes aux normes de sécurité pour un équipement de petite enfance.

Malgré plusieurs réunions, visites de chantier et tentatives pour qu'elle effectue le chantier conformément à nos demandes, cette entreprise a continué à se montrer défaillante. Nous avons donc pris la décision de mettre un terme au marché. Parallèlement nous avons recherché une nouvelle entreprise pour reprendre le chantier.

Aujourd'hui au regard du chantier à mener, cette nouvelle entreprise nous annonce une fin des travaux pour le mois de mars 2018.

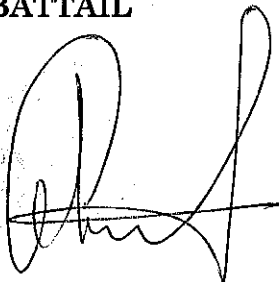
Conscient des désagréments occasionnés par le retard dans la livraison de cet équipement, la ville a décidé de louer un bâtiment modulaire afin que les assistantes maternelles et les enfants dont elles s'occupent puissent bénéficier d'un lieu temporaire plus adapté pour participer aux activités proposées par le personnel de la maison de la petite enfance. Ce lieu a été mis en service depuis le 1^{er} décembre.

Nous déplorons la situation actuelle, résultat de l'incompétence d'une entreprise. Soyez assurés que notre seul objectif est d'assurer un service de qualité dans un équipement adapté.

La séance est levée à 20h21.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL



Le Secrétaire de Séance

Ariane WOJTAS

